

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 5 Juillet 2021
De 17h30 à 19h30

Nombre de membres présents : 19 Quorum : 13
Membres absents excusés :
Membre invité, à titre consultatif :

PRESENTS :

Mr GASC, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme LUSSAC, Mme DESCHAMPS, Mme DAVOINE, Mme GATINEAU, Mme PEREZ, Mr NETO, Mme GARNIER, Mme CARREEL, Mme FARIA, Mme MARZAT, Mme VANDENDAELE, Mme BODIN, Mme PASQUON, Mme BOISSEAU, Mme LURINE, Mme FERRAND.

Président :

Mr GASC, principal du collège

Secrétaires :

Mmes GARNIER et CARREEL Professeurs Collège de Lacanau

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mr GASC à 17h35.

Mr GASC installe les secrétaires de séance.

I - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr GASC présente l'ordre du jour non modifié.

On procède donc au vote et l'Ordre du Jour non modifié est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

II - ADOPTION DU PV DU CA N°5 jeudi 1 avril 2021 :

Mr GASC demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°5.
Pas d'observations ou de remarques, le PV est donc soumis au vote.

Mr GASC fait procéder au vote . Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

III - BILAN ANNUEL 2020 - 2021 ET PERSPECTIVES 2021 - 2022

Mr GASC présente le bilan annuel de l'établissement (ci-joint)

Question de Mme PASQUON : Connaît-on le pourcentage des parents plaintifs ?

Réponse de Mr GASC : Moins de 2 % des parents. Cependant, si 46 % des élèves sont originaires de Lacanau, les contestations proviennent majoritairement de parents de Sainte-Hélène. Mr GASC souligne une problématique liée à une méconnaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Distribution du tableau récapitulatif des projets pour l'année 2021-2022. Les projets sont encore modifiables. Il s'agit d'un document de travail. Le code couleur permet la visualisation par action : CESC, EPI, Voyages/sorties.

Des voyages linguistiques sont prévus sur le niveau 3ème car les élèves ont une année de pratique supplémentaire dans la langue.

Question de Mme LURINE : Qu'en est-il du voyage à Bombannes ?

Réponse de Mme CARREEL : Le projet ne sera pas reconduit à cause de problèmes d'infrastructures pour l'organisation des révisions du brevet.

Concernant le PSC1 et GQS, Mme CARREEL indique qu'il y a un nouveau protocole de formation avec une partie dématérialisée et une partie pratique de validation. Les finalités de l'organisation sont à l'étude.

Départ de Mme MARZAT et Mme FARIA à 18h43.

Mr GASC fait procéder au vote concernant le bilan annuel 2020 - 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

IV - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Deux modifications du règlement intérieur sont présentées :

- La première est une demande du service juridique du rectorat de bordeaux suite à un constat de mise à mal des personnes travaillants dans les établissements au niveau national.

- La deuxième concerne une clarification du texte concernant la restitution des cartes de cantine en fin d'année scolaire.

Ces propositions ont été présentées en commission permanente sans modifications.

Mr GASC fait procéder au vote concernant les modifications du règlement intérieur. Celui-ci recueille les votes suivants :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	12	3	2

V - CONVENTIONS

- Régularisation d'une convention concernant un stage d'observation effectué par un stagiaire avec Mme LUSSAC réalisé du 31 au 4 juin.

Mr GASC fait procéder au vote concernant la convention entre le collège de Lacanau et l'université de Bordeaux. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

- Suite au déploiement de la fibre en Gironde, un REGIE FIBRE doit être installé dans un bâtiment public du secteur du littoral et il s'avère que le collège de LACANAU est

l'emplacement choisi. Le local devra être accessible tous les jours de l'année et 7 jours/7 sans aucune responsabilité du chef d'établissement.

Il sera localisé dans le même local que le serveur pédagogique avec une installation d'une climatisation adaptée qui induit une augmentation de la consommation électrique évaluée à 197 euros.

Une dotation spécifique de 197 euros est prévue dans la convention en dédommagement.

Mr GASC fait procéder au vote concernant la convention entre le collège de Lacanau et le conseil départemental. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

VI - CRÉDITS D'ÉTAT

Mme DUPIOL annonce que la somme est de 3923 euros soit identique à l'année précédente.

Concernant la ligne « projet d'établissement 13EAC », il faut additionner le reliquat de l'année 2020 non utilisé à cause de la crise sanitaire.

Mr GASC fait procéder au vote de la répartition des crédits d'état. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

VII - CONCESSIONS DE LOGEMENTS

Chaque logement est attribué à une fonction par nécessité absolue de service avec la répartition suivante :

- Logement 471 : pour le chef d'établissement

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

- Logement 472 pour le gestionnaire

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

- Logement 473 pour le principal adjoint

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

- Logement 474 pour l'agent de maintenance

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Question de Mme GARNIER concernant l'occupation du logement 472 par un agent du département.

Réponse de Mr GASC : Depuis le 30 juin 2021 minuit, l'occupation du logement est illégale car la convention n'a pas été renouvelée. L'agent du département a refusé l'accès au logement au personnel du conseil départemental pour l'état des lieux. La résolution de la situation est en attente de la décision du Conseil Départemental.

VII - LES DON

- Suite au précédent CA, le renouvellement des casiers a été acté pour un budget de 38 000 euros. L'entreprise a fait une remise, le budget est passé à 36 000 euros pour les 296 casiers.

20 000 euros seront prélevés sur le fond de roulement de l'établissement.

La communauté de communes fait un don de 15 000 euros pour aider au financement des casiers. Les membres du CA remercient la communauté de communes pour ce don.

Le FSE fait également un don de 3000 euros pour l'achat de rack de rangement pour les 4ème et les 3ème dont le coût s'élève à 2000 euros et les 1000 euros restant servant à équilibrer le budget « casier ».

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Remarque de Mr GASC : L'installation aura lieu durant les vacances de la Toussaint.

- Afin d'agrémenter le repas du vendredi 25 juin, il a été proposé aux collégiens des barres glacées et des jus de fruit offerts par le FSE. Le FSE fait un don de 757,07 euros pour équilibrer le budget car la facture de ce supplément a été faite au nom du collège de LACANAU.

Les membres du CA remercient le FSE pour l'amélioration de la vie des élèves au collège.

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

VIII - RECRUTEMENT AED

Le collège de LACANAU a la même enveloppe soit 4,5 équivalent temps plein.

Après concertation avec l'équipe, deux AED sont reconduits.

Mr GASC propose le découpage suivant :

1 poste 100 %

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1 poste 75 %

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

3 postes 75 %

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1 poste 50 %

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

IX - QUESTIONS DIVERSES

Sans questions diverses de la part des membres Mr GASC clôt le CA à 19h30.

Les secrétaires



Mmes CARREEL , GARNIER

Le Président



Mr GASC